



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/004/2024

**FOURNITURE ET REMPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS DES 11^{ÈME}, 12^{ÈME}, 13^{ÈME} ET 14^{ÈME}
ÉTAGES DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL A L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A
COTONOU**

FÉVRIER 2024

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1 Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sis à Paris.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'une entreprise en vue de la fourniture et du remplacement de faux plafonds des 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} étages de l'immeuble fonctionnel à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible portant sur la fourniture et le remplacement de faux plafonds des 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} étages de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Une visite des lieux préalablement à la soumission est prévue à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Elle permettra aux soumissionnaires de relever et confirmer les surfaces des faux plafonds à remplacer.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre vingt (180) jours à compter de la date de transmission.

I.8. Langue de soumission

L'offre ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les

régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les soumissionnaires établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.11. Prix de l'offre

Les prix doivent être établis en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais relatifs à la livraison des faux plafonds dans les locaux de l'Agence Principale de Cotonou. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions de l'article 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, l'article 7 des Statuts de la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale, à la réception de la facture proforma.

I.13. Présentation des soumissions

En raison de la dématérialisation des activités, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int avec la mention « **Fourniture et remplacement de faux plafonds des 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} étages de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou** ».

L'offre devra être présentée en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- un dossier administratif ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.13.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Dossier administratif

Le dossier administratif comprend les pièces ci-après :

- l'attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
 - les attestations d'usage indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis :
 - de la Caisse de Sécurité Sociale ;
 - des autorités fiscales.
 - les références bancaires complètes conformément au schéma ci-après :
 - Code Banque ;
 - Code guichet ;
 - N° du compte ;
 - Clé RIB ;
 - IBAN ;
-

- SWIFT.

En ce qui concerne les soumissionnaires hors zone UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales..

- le bilan des trois (03) dernières années certifié par un expert comptable ou un comptable agréé.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- Les fiches techniques détaillée et complète des faux plafonds à fournir;
- Un ou plusieurs échantillons des plafonds à fournir, à déposer à l'Agence Principale de la BCEAO à cotonou.

NB: Les soumissionnaires sont invités à proposer des échantillons, haut de gamme et grand standing des faux plafonds proposés, avec leurs fiches techniques.

I.13.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts, à savoir :

- le coût des faux plafonds ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison à L'Agence Principale.

N.B. : L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.14. Date et dépôt des offres

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, **à la date et heure précisées** dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

N.B. : Seuls les échantillons de faux plafonds peuvent être expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou déposés par porteur à la guérite de l'Agence Principale de la BCEAO.

I.15. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité des offres reçues et à leur évaluation.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- la qualité des faux plafonds proposés ;
- le coût total proposé ;
- la durée de validité des offres ;
- le délai proposé pour la livraison et le remplacement des faux plafonds à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou.

I.16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète que des équipements à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des machines livrées et de prouver leur origine.

I.17. Notification

L'octroi du marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.18. Lieu de livraison

Les faux plafonds devront être livrés dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin. Elle est effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui est tenu de les conditionner de manière à éviter les dommages durant le transport.

I.19. Délai de livraison

Le délai de livraison des faux plafonds de conditionnement devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

I.20. Réception

La réception des travaux de remplacement des faux plafonds fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

I.21. Garantie

Les faux plafonds et remplacés devront être exempt de tout vice de fabrication. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

I.22. Modalités de paiement

Le montant total des faux plafonds est réglé par virement bancaire après leur livraison qui sera attestée par un bordereau de livraison et sur présentation de la facture correspondante.

I.23 Litiges et contestations

I.23.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

I.23.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

I.23.3. L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

I.23.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache du Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin, par courriel au moins cinq (05) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante : courrier.bsaps@bceao.int.

Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en

compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.25. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention de soumissionner par courrier électronique à l'adresse courrier.bdn@bceao.int

I.26. Assurance

Le fournisseur devra souscrire à une police d'assurance valable pendant toute la durée du contrat jusqu'à la livraison et couvrant au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

DEUXIEME PARTIE : CADRE DE DEVIS

CADRE QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Modèle de cadre quantitatif et estimatif

DÉSIGNATION	Unité	Qté	Prix Unitaire	Montant HT
Fourniture et remplacement des faux plafonds des 11 ^{ème} , 12 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} étages.	m ²	1500		
MONTANT TOTAL HT				
TVA (18%)				
MONTANT TTC				

Validité de l'offre : à préciser**Délai de livraison des travaux: à préciser**

ANNEXE : MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION***Entête du soumissionnaire*****LETTRE DE SOUMISSION****APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LE REMPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS DES 11^{ÈME}, 12^{ÈME}, 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ÉTAGES DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL A L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU**

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour fourniture et le remplacement de faux plafonds des 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} étages de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou. ;
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumet et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à fournir et remplacer les faux plafonds dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,

3- m'engage expressément à exécuter la commande conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n°*[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]
